

AMIP

**Revue de presse hebdomadaire
n°90**

Semaine : du 24 décembre au 28 décembre 2007

Cette revue de presse est réservée exclusivement aux membres de l'AMIP pour usage interne

L'économiste du 18/12/07

BADDOU discute avec les laboratoires

C'est aujourd'hui que Yasmina BADDOU, la ministre de la santé, rencontre les responsables des laboratoires de médicaments. Il s'agit d'une réunion non officielle, assure-t-on auprès du cabinet de la ministre.

Albayane du 24/12/07

Assurance maladie obligatoire

Et si l'on c'était trompé ?

Que l'on soit riche ou pauvre, quel souhait formule-t-on prioritairement ? La santé. Puisque c'est la condition primordiale de la capacité d'exister, d'espérer, d'entreprendre, de progresser ...la santé c'est aussi un précieux capital individuel, qui est inégalement réparti chose pour laquelle nous n'y pouvons rien, la santé est aussi une richesse collective. C'est celle qui garantira la faculté du collectif à consommer et à produire. C'est le niveau sanitaire de notre population qui nous permettra de produire, de nous garantir l'essor auquel nous aspirons, de subvenir à nos besoins et qui pourra nous éviter les catastrophes en cas de maladies épidémiques. Pour atteindre cet état de santé, cette richesse collective, tout doit être mis en œuvre pour garantir à chaque citoyen un accès à des soins de santé de qualité.

Ce sont ces évidences qui ont conduit notre pays à opter pour l'instauration de l'assurance maladie obligatoire, un choix judicieux dont l'objectif est de permettre à chaque citoyen d'avoir accès aux soins, grâce en partie aux ressources qui drainerait l'AMO. C'est en tout cas ce que nous avons toujours cru comprendre...

La gazette du Maroc du 15 au 21/12/07

Polémiques sur fond de bio-éthique

Le débat s'annonce plutôt animé en matière de bio-éthique. Pour la première fois de l'histoire de la recherche scientifique au Maroc, la polémique déclenchée par les essais pratiqués sur des malades par le département du psychiatre Moussaoui pourrait bien déboucher sur une réglementation de la recherche médicale dans le pays.

L'histoire a démarré avec un médicament testé pour le compte d'un grand laboratoire pharmaceutique européen sur des malades schizophrènes. Alors que le ministère de la santé et le comité d'éthique avaient donné leur feu vert, la direction de CHU avait mis quelques mois plus tard son veto à l'opération.

Aujourd'hui, la direction du CHU de Casablanca et toujours sur sa position, mais le syndicat national d'enseignement supérieur (SNE Sup) a pris en main ce dossier.

Le matin du 27/12/07

Les pharmaciens n'auront plus affaire au SGG

Plus de prérogatives pour l'ordre et l'autorité locale

Un premier décret d'application pour la loi 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie du 22 novembre 2006. Le conseil de gouvernement, qui se réunit aujourd'hui, devra en effet examiner un projet de décret qui concrétise, et explicite, une bonne partie des dispositions de ladite loi et notamment celles relatives à l'exercice de la profession de pharmacien à titre privé, la création ou le transfert des officines et enfin, la création des établissements pharmaceutiques industriels et les grossistes répartiteurs.

Une fois ce décret promulgué, les pharmaciens désireux d'exercer à titre privé n'auront plus affaire au secrétariat général du gouvernement, ni à subir les aléas d'une longue et complexe procédure...

Albayane du 27/12/07

Code du médicament et de la pharmacie

Les textes d'application au menu du conseil du gouvernement

Le code du médicament et de la pharmacie, promulgué en novembre 2006, attend toujours la publication de certains textes réglementaires pour entrer en vigueur. Un projet de décret est à l'ordre du jour du conseil du gouvernement, en réunion aujourd'hui. Outre l'exercice de la pharmacie, ce texte porte également sur la création et l'ouverture d'officines et d'établissements pharmaceutiques.

Pour ce qui est de l'exercice de la profession à titre privé sous toutes ses formes, le texte rappelle que l'exercice de la profession est subordonné à l'obtention d'une attestation délivrée par l'ordre national des pharmaciens pour les nationaux et par le secrétariat général du gouvernement pour les étrangers....

Libération du 28/12/07

L'autorisation d'exercer délivrée désormais par l'ordre national des pharmaciens

Plus d'une année après l'adoption de la loi n° 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie, un premier décret d'application de ce code va finalement voir le jour. En effet, le conseil de gouvernement qui s'est tenu hier a adopté le projet de décret relatif à l'exercice de la pharmacie. Ce dernier prévoit différentes mesures d'application relatives à l'exercice de la profession de pharmacien à titre privé, la création et le transfert des officines de pharmacie et la création des établissements pharmaceutiques industriels ainsi que les grossistes répartiteurs...

L'économiste du 28/12/07

Santé : un chantier de titan pour Yasmina BADDOU

Infrastructures hospitalières, tout est à revoir

Absence d'une politique de médicaments

Yasmina BADDOU a présenté hier devant le conseil du gouvernement sa stratégie dans le domaine de la santé pour 2008-2012. Avant d'en dévoiler les grands axes, elle a dressé un constat alarmant de son secteur.

Déjà, les indicateurs donnent le vertige. Le taux de mortalité maternelle est de 227 pour 100.000 naissances. Le PNUD aggrave la situation en avançant le chiffre de 240. Le taux de mortalité infantile est de 40 pour 1000.

Dans ce contexte, le déséquilibre entre les régions et entre les milieux rural et urbain est immense.

C'est dire que les dysfonctionnements du système de la santé sont profonds. La ministre de la santé les énumère devant le conseil de gouvernement. En effet, les difficultés d'accès aux soins pour les plus démunis et la population rurale ne surprennent personne....
